



Réforme des rythmes dans le Morbihan :
Ce que les enseignants en disent
Contre-rapport du SNUipp-FSU56

Février 2014

Méthodologie de l'enquête

Enquête 1 : Dresser un premier bilan de la mise en œuvre des nouveaux rythmes dans les 12 communes du Morbihan qui ont fait le choix d'appliquer la réforme dès septembre 2013.

Enquête 2 : Etablir les conditions de préparation de son application qui devrait se généraliser à la rentrée 2014.

Enquêtes menées du 20 janvier au 10 février 2014 par internet.

Dans le Morbihan, 95 écoles ont répondu à cette enquête : 16 écoles pour le bilan 2013 et 79 pour la mise en place à la rentrée 2014.

Pourquoi ce contre rapport ?

Pour l'heure, toutes les enquêtes ont été réalisées du point de vue des communes (AMF en novembre 2013, le ministère de l'Education en janvier 2014 sur des données récoltées par les DASEN). Et les enseignants dans tout cela ?

Le SNUipp-FSU a donc décidé de leur donner la parole. Ils sont des professionnels. Ils ont une expertise. Ce que nous appellerons donc le « contre-rapport des enseignants » livre des premiers éléments critiques des écoles passées aux nouveaux rythmes en 2013 et des premières tendances sur les conditions de préparation d'un éventuel passage à 2014.

Les principaux enseignements du rapport du SNUipp dans le Morbihan

Bilan de la mise en œuvre des rythmes en 2013

Pour 69 % des enseignants qui ont répondu, l'avis du conseil d'école n'a pas été pris en compte. Si le bilan est globalement négatif, la prise en compte ou non de l'avis des enseignants est déterminante. Plus leur point de vue de professionnel a été nié, plus les enseignants portent un regard critique sur la mise en œuvre de la réforme.

Du côté des élèves

A. Conditions d'apprentissage

Pour 25,93 % des écoles, l'organisation des conditions d'apprentissage est plus satisfaisante. Cela passe à 42,86 % quand l'avis du conseil d'école a été suivi contre 20% quand il n'a pas été suivi.

B. Climat scolaire (attention des élèves, ambiance, fatigue)

Il est considéré comme satisfaisant dans 11,11 % des cas. 28,58 % avec avis positif du conseil d'école, 5 % dans le cas contraire.

C. Organisation des domaines d'enseignement

25,92 % de satisfaction. Quand l'avis du conseil d'école a été suivi il est de 57,15 % contre 15 %.

D. Les apprentissages pendant la matinée supplémentaire

Très majoritairement, c'est un temps de classe habituel pour 66,67 % et non un temps d'apprentissages nouveaux ou de réinvestissement. Il est de 42,86 % quand l'avis du conseil d'école a été suivi et 75 % dans le cas contraire.

Ce que nous disent les enseignants :

Ils évoquent la plus grande fatigue des élèves le jeudi matin, leur manque de disponibilité lorsque les TAP ont lieu après la pause méridienne. Parfois est remarqué un absentéisme plus important. En cas d'horaires décalés dans l'école, la question du bruit est problématique. L'augmentation du nombre des matinées ou leur allongement apparaissent comme bénéfiques mais des difficultés sont notées dans l'organisation du travail les après-midi. Les contraintes d'emploi du temps sont renforcées par la diminution des créneaux horaires dans les locaux hors salle de classe.

Du côté des enseignants

A. Conditions de travail

77,78 % des enseignants déclarent avoir des conditions de travail dégradées. Lorsque l'avis du conseil d'école a été suivi, ils sont 52,15 % à le déclarer et 85 % dans le cas contraire.

B. Utilisation des locaux scolaires

La question des locaux scolaires est aussi importante puisque dans 88,88 % des cas, ils sont partagés avec les TAP, situation qui est jugée limitative à 44,44%.

C. Temps de travail

Pour 62,96 % le temps de travail à l'école a augmenté.

D. Travail en équipe

40,74 % des collègues trouvent que la réforme n'amène pas de possibilités supplémentaires de travailler en équipe, voire pour 33,34 % d'entre eux, que la situation s'est dégradée. C'est notamment vrai pour les écoles qui travaillent en horaires décalés selon les cycles.

E. Relations avec les parents

Aucun collègue ne les trouve plus satisfaisantes. Pour 44 %, il n'y a pas de changement et 55,56 % estiment qu'elles se sont dégradées. Ce nombre monte à 65 % en cas d'avis négatif du conseil d'école. Il s'agit surtout d'une plus grande difficulté à les rencontrer.

F. Formation

96,30 % des enseignants n'ont eu aucune formation pour les aider à reprogrammer les apprentissages du fait des nouveaux rythmes.

Ce qu'en disent les enseignants :

Ils parlent de fatigue, trois heures ne valent pas trois heures, mais aussi de dégradation de leur vie personnelle. Ils regrettent de ne pas être écoutés ni soutenus par leur hiérarchie. Ils ont passé beaucoup de temps à construire les nouveaux rythmes pour un résultat quasi-nul, qui n'apporte aucune amélioration aux apprentissages des élèves.

Les conditions de préparation de la rentrée 2014 dans le Morbihan

Si l'équipe enseignante a été concertée dans 93,67 % des cas, elle l'a été principalement sur l'organisation générale mais seulement dans un cas sur deux sur les transitions temps scolaire et péri-scolaire et à 59 % sur l'utilisation des locaux. Alors même les remontées 2013 montrent que cette question doit faire l'objet d'une attention particulière.

La consultation n'est pas toujours allée à son terme puisque 79,25% des conseils d'école se sont prononcés en adhérant au projet dans 82,46% des cas. Ce qui conduit aussi à 20 % de remontées d'un projet différent

Les demandes spécifiques portent à 60% sur des demandes de journées supérieures à 5H30 et sur la demande de restauration le mercredi midi et de prise en charge des élèves vers les centres de loisirs le mercredi après-midi, notamment dans les communes où le privé ne passe pas à 4,5 jours.

Si les enseignants ont gardé le choix de la place des APC dans 75,95 % des cas, cela signifie que dans 24,05 % des cas, le temps scolaire a dû s'adapter au temps péri-scolaire alors même que leur organisation devait être laissée au libre choix des collègues.

Sur la question des TAP, les enseignants dans 70 % des cas ont connaissance de leur

organisation. Concernant leur gratuité, elle est massive (89 %) et pour les 11 % restants, les enseignants n'ont pas connaissance de la décision de la mairie.

Il est important de noter que les concertations se sont faites sur le temps personnel, entièrement ou en partie, dans 70 % des cas. Et que les enseignants n'ont eu aucun temps de formation pour les aider à construire le projet.

Comment peut-on concevoir une réforme, considérée comme majeure par l'institution, dont ceux qui sont chargés de la mise en œuvre le font bénévolement et sans formation ?

Le SNUipp fait le constat que cette réforme connaît actuellement des échecs et que sa généralisation en l'état n'est pas satisfaisante. Il demande qu'un bilan soit tiré de l'expérimentation de 2013 avant toute généralisation et qu'une réécriture du décret soit envisagée.

L'accord des conseils d'école, dans la validation des projets, est l'une des clés de la réussite. Dans l'état actuel des choses, nous demandons à la DASEN de ne valider que les projets qui ont obtenu l'accord des conseils d'école.

Les équipes d'enseignants ont besoin de temps institutionnel pour construire les projets. Ce temps pourrait être pris sur le temps dévolu à l'APC.

Un soutien actif de leur administration serait nécessaire aux enseignants notamment dans les cas de conflit avec les mairies.